



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 50157

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur la proposition de la fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés tendant à assurer une meilleure complémentarité entre l'hébergement d'urgence et la politique de réinsertion sociale. En effet, la fondation souligne que, pour l'heure, la continuité des moyens, en termes de structures, entre l'hébergement d'urgence et l'accompagnement social global, n'est pas assurée de manière satisfaisante, particulièrement pour la population en errance. Pour y remédier, elle suggère la mise en place d'un plan de transformation des grosses structures d'hébergement en petites structures, mieux adaptées à un réel travail d'accompagnement et à la construction d'un véritable projet d'insertion sociale des publics en difficulté. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'action en faveur de l'hébergement d'urgence est une des priorités de l'action gouvernementale pour lutter contre les processus d'exclusion. Elle s'est fortement développée depuis plusieurs années, notamment, en ce qui concerne le champ du ministère ayant en charge le logement, par la mise en place en 1993 de dotations spécifiques sur une ligne budgétaire, dite « ligne d'urgence ». Sur la période 1993-1999, le montant total des subventions accordées pour l'hébergement d'urgence s'est élevé à 790 MF, qui ont permis la réalisation de près de 19 000 places ou logements réservés à l'hébergement d'urgence. La circulaire du 9 mars 2000 vient de réorienter le dispositif d'hébergement d'urgence vers la modernisation de ses structures et leur pérennisation, c'est-à-dire le fait que ces locaux soient d'une part ouverts toute l'année (et non pas quelques mois seulement en hiver), d'autre part utilisables pour une longue période (et non pas mis à disposition pour un ou deux ans seulement) afin de pouvoir y engager les importants travaux qui s'imposent. Cette circulaire incite notamment à la réhabilitation des structures d'hébergement existantes et au financement d'hôtels sociaux et de structures d'hébergement nouvelles liées principalement au desserrement des structures existantes, ce qui correspond aux suggestions de la fondation Abbé-Pierre sur lesquelles l'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement. Les conditions de financement de ces opérations par la « ligne d'urgence » ont été nettement améliorées, particulièrement pour le plafond de subvention par place et le plafond global de subvention par opération. Ces améliorations financières et la mobilisation des acteurs concernés, particulièrement les associations, ont déjà permis que d'importants projets de modernisation de structures d'hébergement soient lancés. La circulaire du 9 mars 2000 met aussi l'accent sur la nécessité de lier la réalisation d'hébergements d'urgence à un projet social formalisé précisant notamment les futurs dispositifs d'aide aux ménagers accueillis pour qu'ils aient accès à des solutions de logement adaptées. Cette logique consistant à favoriser les processus de sortie de l'hébergement par un accès au logement s'appuie sur un ensemble d'outils et de dispositifs mis en place depuis deux ans : le PLA d'intégration créé en 1998, les mesures de la loi de lutte contre les exclusions qui visent à soutenir l'accès au logement des personnes défavorisées, le « plan résidences sociales » lancé en Ile-de-France en octobre 1999, les mesures pour la relance de la construction sociale ... Ces nouvelles mesures contenues dans la circulaire du 9 mars 2000 et les nouveaux

dispositifs mis en place depuis 2 ans permettront, dès lors que les collectivités locales concernées ne feront pas obstacle, d'accélérer la réalisation de petites opérations favorisant le suivi social de leurs occupants elles devraient ainsi répondre aux propositions de la fondation Abbé-Pierre pour le logement des défavorisés.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50157

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 2000, page 4904

Réponse publiée le : 13 novembre 2000, page 6496